

## « S'adapter aux changements climatiques : un enjeu pour les collectivités »

Colloque national organisé par la région Île-de-France et le réseau IDEAL  
Paris le 21 novembre 2006

Martine Tercé, INRA-MES

*terce@paris.inra.fr*

Le réchauffement climatique dû à l'activité humaine est maintenant amorcé. Si la poursuite des efforts pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) et atteindre les objectifs du protocole de Kyoto est à maintenir et amplifier, il faut mettre en œuvre une véritable politique d'adaptation pour anticiper et non pas subir les changements annoncés. Ce colloque s'adressait aux collectivités locales qui ont un rôle important dans la mise en œuvre d'actions visant à s'adapter à cette évolution. Plus de cent personnes sont venues à ce premier rendez-vous.

Le colloque était structuré en quatre parties.

La première présentait l'état des connaissances avec une brève histoire du climat à partir d'études phénologiques<sup>1</sup> et météorologiques effectuées entre le XVI<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle ; la vulnérabilité des villes aux aléas du climat et les constats ; les causes du changement climatique et les scénarios du futur.

Les conclusions de cette première partie sont claires : le changement climatique est avéré et lié aux GES. La vulnérabilité des villes aux phénomènes climatiques extrêmes (chutes de neige, inondations, tempêtes, canicules, etc.) est importante. La mortalité des jeunes, des vieux et des pauvres est plus élevée en milieu urbain. La prévention des risques requiert des actions sur le bâti lui-même, la cartographie des quartiers à risque et l'acceptation d'interdire de construire ou même de détruire. Des exemples de villes climatiquement durables existent s'il y a une véritable volonté politique.

La seconde partie avait trait aux impacts du changement climatique sur les milieux et ressources naturelle – forêts, agriculture, ressources en eau et écosystèmes – et à leur adaptation.

Les effets du réchauffement climatique sur les forêts sont nets : la chenille processionnaire du pin se déplace vers le nord et cause des dégâts dans les forêts. En 10 ans, il y a eu 7 % et 35 % de pertes de forêts tropicales et de mangroves, respectivement. Des recherches sont en cours (ONF, INRA) pour savoir quels arbres introduire ou conserver, quelle sera la place de la forêt pour le maintien de la biodiversité face à l'urbanisation et quelle est sa participation à la lutte contre les GES.

En agriculture, le réchauffement climatique va créer en France de nouvelles situations globalement plus favorables aux cultures « indéterminées » (pois, etc.) qu'aux cultures « déterminées » (céréales par exemple). Des difficultés, telles que le risque de gel, sont attendues pour les cultures pérennes (vignes, arbres fruitiers) dont les dates de vendanges et de floraison présentent actuellement des avancements significatifs.

La ressource en eau devra être améliorée par la gestion des sols (bandes enherbées, couvertures hivernales, aménagements fonciers environnementaux). La rareté de la ressource en eau devra être gérée en anticipant et prévenant sa surexploitation, en améliorant la gestion de crise lors d'étiages accrus et en incitant à des économies d'eau (utilisation des eaux de pluie et des eaux usées).

---

<sup>1</sup> La phénologie est l'étude scientifique des variations que les divers climats font subir à la floraison et à la feuillaison des végétaux et au règne animal.

La troisième partie, elle, portait sur les impacts et adaptation pour les activités humaines :

- adaptation des bâtiments aux changements climatiques ;
- vulnérabilité des ressources énergétiques pétrolière et gazière ;
- les outils de planification du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) ;
- les mesures pour les transports par voies navigables.

Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme dans le domaine de la construction mais aussi de la rénovation qui ne se fait qu'au rythme de 1 % par an. Pour limiter la vulnérabilité du cadre bâti, les outils ne font pas défaut pour agir à différentes échelles, ils peuvent évoluer et leur application est perfectible.

La facture énergétique française est en augmentation. En 2000, l'énergie coûtait 80 milliards d'euros, en 2050 avec un pétrole à 52 \$ le baril, elle serait de 240 milliards d'euros si rien n'est fait pour la diminuer. L'adaptation est la seule réponse pertinente pour faire face et soulager la dépendance au pétrole. Elle exige de créer des réseaux de fret ferrés, fluviaux et de cabotage maritime, de remplacer le fuel pour le chauffage et de tripler l'efficacité thermique des parcs immobiliers. Cela entraînerait des chantiers et des activités source d'emplois.

La modification en cours du SDRIF tient compte de l'adaptation au réchauffement climatique. La région Île-de-France est une métropole relativement compacte et a un système de transports en commun très développé, mais il y a une tendance à un éparpillement urbain et à un fractionnement croissant des espaces agricoles et naturels, et une grande vulnérabilité au risque inondation. La révision du SDRIF porte sur des économies d'énergie, notamment carbonées, et sur le développement des énergies renouvelables et locales (géothermique, éolienne et solaire) et celui des modes de transports « doux ». L'organisation urbaine doit anticiper les mutations climatiques et énergétiques en densifiant l'agglomération de la petite couronne, en encourageant le transport fluvial, en anticipant les inondations, etc.

Le trafic fluvial français est en augmentation de 38 % depuis 1997 mais il ne représente que 3 % des modes terrestres de transport de marchandises. C'est un mode de transport propre qui peut être remis en question par des dérèglements liés aux changements climatiques (crues et étiages). Voies navigables de France commence juste à avoir une réflexion prospective sur le maintien de la « ligne d'eau », enjeu prioritaire pour ce transport.

La quatrième partie prenait en compte le financement de l'adaptation avec le point de vue des compagnies d'assurances et celui de la région Île-de-France.

En France, le système assurantiel est tel que les actions de prévention et d'entretien sont souvent bien moins traitées que les actions réparation/indemnités. Ainsi, la part indemnisée au titre des catastrophes naturelles correspond à 50 % du coût du dommage, part beaucoup plus élevée que dans le reste du monde. Les indemnités versées au titre des catastrophes naturelles sont en nette augmentation. Aussi, la mission des sociétés d'assurance pour la prévention des risques naturels veut-elle faire jouer un rôle plus important aux collectivités et faire un lien entre conditions d'assurance et respect du droit de l'urbanisme et de la construction.

Le conseil régional a adopté en 2006 un plan pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, principalement dédié à la production de chaleur. Ce plan prévoit des aides régionales pour les particuliers. La démarche « haute qualité environnementale » est initiée pour la construction des lycées.

Cette journée s'est conclue par une intervention de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique.

Elle fut très intéressante et a laissé une large place au débat avec la salle.